



Fabian Muhieddine
Rédacteur en chef adjoint

Fuite en avant de l'assurance-maladie

Comme dans les dessins animés. Lorsque l'un des personnages colmate une fuite d'eau avec son doigt et que trois autres trous apparaissent aussitôt. Il s'en charge, mais c'est carrément une brèche qui surgit. Puis c'est tout le barrage qui cède. Cette image s'impose de plus en plus à l'esprit dès qu'on se penche sur l'assurance-maladie. Hasard du calendrier, cette dernière semaine, l'information sur la prévision d'une nouvelle hausse de 4% des primes annoncées par les spécialistes se heurte aux désirs exprimés par certains cantons de mieux contrôler, voire de baisser, les subsides accordés pour les primes maladie.

Du coup, nous nous sommes confrontés à la réalité des chiffres. Selon notre enquête, plus de 500 000 Romands touchent une aide étiatique pour leurs primes. Pour le dire plus crûment: un quart de la population romande n'arrive plus à payer l'assurance-maladie. Ce constat est alarmant à plus d'un titre. D'abord, il révèle l'ampleur des coûts cachés de l'assurance-maladie. Ensuite, il signifie que

pour la classe moyenne l'assurance-maladie est une double peine, avec une augmentation permanente des primes et des impôts. Finalement, l'air de rien, c'est tout le système qui est dénature puisque les primes sont en quelque sorte indexées au sa-

laire. Mais il y a pire encore, ce constat met surtout en lumière l'absence totale sur la table d'une solution susceptible d'enrayer un tant soit peu la hausse des coûts de la santé. Ces dernières années, tour à tour, le débat public s'en est pris aux patients qui consomment trop, puis aux assurances qui s'enrichissent et, désormais, ce sont les médecins qui passent à la question. Sauf qu'aucun de ces débats n'a jamais abouti à une baisse des primes.

Peut-être que les Suisses finiront par se résigner. Peut-être qu'ils accepteront de payer très cher pour la santé. Après tout, chacun veut le meilleur des soins. Et tous ceux qui ont été récemment hospitalisés en Suisse et à l'étranger peuvent en témoigner: ici plus que partout ailleurs, la prise en charge est bien plus efficace et rassurante. Reste que le scénario le plus probable est tout autre. L'expression du ras-le-bol des Suisses dans les urnes demeure le vrai risque politique.

À l'occasion de la première solution venue, même si elle est mauvaise. Aujourd'hui, la Suisse se prépare un dimanche noir de l'assurance-maladie. **À LIRE EN PAGES 2-3 ET 7** fabian.muhieddine@lematin Dimanche.ch

Plus d'un demi-million de Romands se font aider pour payer leurs primes

ASSURANCE-MALADIE
Les primes grimpent et les autorités doivent toujours plus soutenir les assurés. En Suisse romande, ces aides ont dépassé 1,4 milliard de francs en 2017.

CAROLINE ZUERCHER
caroline.zuercher@lematin Dimanche.ch

En 2017, plus de 534 000 Romands ont touché un subsides pour payer leur assurance-maladie. Ce chiffre, dont le détail figure dans le graphique que nous publions, est encore plus élevé (autour de 550 000) en ajoutant les bénéficiaires du Jura bernois, pour lesquels nous n'avons qu'une estimation. C'est un signe supplémentaire d'un malaise qui ne va pas aller en s'arrangeant. Selon le site Comparis, les primes vont encore augmenter d'environ 4% en 2019. Une mauvaise nouvelle pour les ménages qui sont de plus en plus pris à la gorge. Et pour les collectivités publiques, qui doivent les soutenir.

«Ce chiffre ne cesse d'augmenter et c'est un grand défi pour notre système de santé, réagit Jérôme Cosandey, futur directeur romand d'Avenir Suisse. Au rythme actuel, les primes auront doublé dans moins de vingt ans et près de la moitié de la population devra toucher des subsides. Dans ces conditions, le modèle actuel sera profondément remis en question.» Ce modèle est au cœur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). D'un côté, les primes sont payées par tête. Comprenez que la facture mensuelle ne dépend pas du revenu de l'assuré. En échange, les subventions garantissent le volet social, en soutenant ceux qui ne réussissent pas à s'en acquitter. «L'obligation de s'assurer a transformé la prime en impôt. Or un impôt doit au moins en partie tenir compte de la situation financière du ménage. Sans les subsides, l'obligation d'assurance serait just insupportable», ajoute le conseiller d'État vaudois Pierre-Yves Maillard.

Les limites du système

Cet équilibre entre libéralisme et subventions va-t-il perdurer? Jérôme Cosandey met en garde: «Si les coûts, et donc les soutiens, continuent d'augmenter, on pourra se demander s'il vaut la peine de poursuivre ainsi. On parviendrait finalement, de façon indirecte, à un système où le montant réellement déboursé par les ménages dépendrait de leur revenu et où la responsabilité individuelle diminuerait.» L'expert, lui, est attaché à la prime par tête. Et il n'est pas seul. Cette semaine, un sondage de l'Institut GfS montrait que seules 34% des personnes interrogées seraient prêtes à faire dépendre les primes du revenu.

Mais, face à la hausse des coûts, le besoin d'aide est toujours plus pressant. En 2016, les subsides à l'assurance-maladie ont en-

gendré une facture de 4,3 milliards de francs pour l'ensemble du pays. Les cantons en ont réglé 1,8 milliard, la Confédération 2,5 (chiffres arrondis). La même année, près de 2,28 millions d'habitants ont reçu un coup de pouce, soit 27,3% de la population. À titre de comparaison, près de 1,5 milliard de francs avaient été versés en 1996 (cantons et Confédération) à 1,65 million de personnes.

Les subventions suivent les primes

Ces subventions sont gérées par les cantons qui reçoivent en contrepartie des subsides de la Confédération. Dans certaines régions, les communes mettent aussi la main au porte-monnaie. Les uns favorisent les mesures ciblées, les autres privilégient l'arrosage. Le fédéralisme complique aussi les comparaisons puisque les règles et les calculs varient. Mais partout l'addition est salée pour les finances publiques. «Dans mon canton, cette somme représente pratiquement le quart de la facture sociale», souligne le directeur bernois de la Santé et des Affaires sociales, Pierre Alain Schnegg. Ce sont surtout les montants en jeu qui prennent l'ascenseur. Ainsi, le total a crû de plus de 70 millions de francs entre 2013 et 2017 à Genève, alors que le nombre de bénéficiaires restait stable. La hausse est donc liée à celle des primes, explique le conseiller d'État genevois Thierry Apothéloz. En clair: ceux qui n'arrivaient pas à payer à l'époque doivent être davantage soutenus aujourd'hui.

Comment tenir le rythme? Ces dernières années, plusieurs cantons ont serré la ceinture à leurs citoyens. En termes de montants alloués, le Valais a par exemple atteint des sommets en 2013. Les années suivantes, il a réduit la voilure. Depuis, la tendance est répartie à la hausse. Autre exemple, celui de Neuchâtel. Entre 2012 et 2018, la charge globale des subsides y est passée de 100 à 128 millions de francs. «Vu la situation financière du canton, le Conseil d'État a dû prendre des mesures pour freiner la hausse des coûts. Ainsi, depuis 2017, nous tenons davantage compte de la fortune. Cela a provoqué une diminution du nombre de bénéficiaires», explique Silvia Locatelli, chargée de missions au Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). Pour continuer d'aider les plus faibles, son canton a aussi lancé une réforme du sys-

«Si les coûts, et donc les soutiens, continuent d'augmenter, on pourra se demander s'il vaut la peine de poursuivre ainsi»

Jérôme Cosandey, futur directeur romand d'Avenir Suisse



«La marge de manœuvre des cantons se réduit»



J.-N. Karakash
JEAN-NAT KARAKASH
Conseiller d'Etat neuchâtelois, chargé de l'Economie et de l'Action sociale

Que pensez-vous des chiffres que nous présentons?

Il faut faire attention avec les comparaisons. Par exemple, les primes des bénéficiaires de l'aide sociale sont en partie couvertes par l'aide sociale dans plusieurs cantons. Ce n'est pas le cas à Neuchâtel, ce qui implique très fortement les montants des subsides pour l'assurance-maladie et les coûts moyens par bénéficiaire. Les coûts moyens sont aussi influencés par la part des enfants, dont les subsides sont inférieurs, parmi les bénéficiaires.

Ces chiffres ne montrent-ils pas à quel point le système marche sur la tête?

Le problème est que les primes augmentent plus vite que les revenus de la population et des collectivités. Du coup, les can-

tons sont toujours plus nombreux à réduire leurs soutiens, faute de moyens. Comme les ménages, ils peuvent admettre de consacrer une plus grande part de leurs richesses à la santé, mais ils ne peuvent pas lui consacrer tous leurs revenus!

L'an prochain, Neuchâtel envisage de réduire l'enveloppe destinée aux subsides?

La somme totale consacrée aux subsides à Neuchâtel s'élève à plus de 120 millions de francs par année. C'est plus que le coût de l'aide sociale! Ces dernières années, nous avons réussi à augmenter ce montant, même si la hausse n'a pas toujours suivi celle des primes. Mais cela devient chaque année plus difficile et notre marge de manœuvre se réduit. Face au manque de moyens, nous essayons d'affiner les soutiens. Nous avons mis en consultation un projet, qui prévoit d'aider davantage les citoyens ayant les plus grosses difficultés, pour réduire les montants plus rapidement dès que leur situation s'améliore. Cette réforme nous permettra aussi d'éliminer les fameux «effets de seuil», qui font qu'en gagnant quelques francs de plus, une famille peut perdre plusieurs centaines de francs de subsides par mois.

Vous critiquez aussi la Confédération. Pourquoi?

Elle participe au financement des subsides, en versant aux cantons une somme totale qui représente 7,5% des coûts de la santé. Le problème est que cette somme est répartie entre les cantons en fonction de leur population. En échange, nous devons payer au moins 50% des primes des familles dans le besoin et la totalité de celles des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI. Or, le nombre de personnes touchant ces PC varie fortement d'un canton à l'autre. Les cantons romands, le Tessin et Bâle-Ville sont pénalisés. Nous avons demandé à la Confédération d'en tenir compte dans sa répartition. Mais nous n'avons pas été entendus. À Neuchâtel, la totalité des subventions fédérales est utilisée pour financer le soutien aux bénéficiaires de PC. Cela veut dire que pour soutenir tout le reste de la population, nous ne recevons par un franc de la Confédération. Dans le même temps, les petits cantons de Suisse centrale, qui ont peu de bénéficiaires PC, profitent d'une aide fédérale très importante pour aider l'ensemble de leur population. C'est d'autant plus absurde qu'ils n'ont que peu de besoins.

L'hallali sonne pour les bourreaux d'animaux domestiques

JUSTICE Le nombre de condamnations pour cruauté envers les animaux a triplé en dix ans. Les dénonciations s'accroissent, mais les jugements restent cléments.

Le chien a souffert dans la voiture pendant des heures, enfermé dans une cage par 33 °C à l'extérieur. La bête est morte de soif et de chaleur. Septante moutons près de Soleure ont été trouvés décomposés dans une étable, rongés par la vermine. Un chat domestique a été repéré dans un jardin: mort de faim.

Dans toute la Suisse, ces cas finissent de plus en plus souvent au tribunal. L'Office fédéral de la statistique indique qu'en 2017, les juges ont condamné 474 personnes ayant maltraité des animaux, soit trois fois plus qu'il y a dix ans. Pas question ici de négligence passagère: 82% des délinquants ont agi avec préméditation.

Martyrisés en cachette

Pour Gieri Bolliger, directeur de la Fondation TIR (Tier im Recht/Droit pour les bêtes), la multiplication des condamnations est positive: «La population est plus attentive et dénonce davantage les délits.» Il est très important que les citoyens téléphonent à la police, précise-t-il, «car les victimes ne peuvent pas se défendre elles-mêmes. Ces animaux sont souvent martyrisés en cachette, dans des étables ou à la maison. Il faut que des voisins motivés alertent les autorités». Selon une analyse de l'OSAV, la plupart des victimes sont des animaux domestiques. On compte 2368 procédures pénales engagées en 2016, un record, soit 422 de plus que l'année précédente. Les animaux de compagnie sont deux fois plus touchés

que les animaux de ferme, alors que les bêtes sauvages sont pratiquement épargnées. Les propriétaires de chiens sont les plus dénoncés. Il leur manque très souvent une attestation de décès.

Mais chaque année, des dizaines de personnes sont poursuivies pour maltraitance. Un dresseur de chiens saint-gallois a frappé une bête puis l'a jetée à terre parce qu'elle refusait d'obtempérer lorsqu'il hurlait «assis». Un Jurassien a attaché son chien à un arbre et l'abattu d'un coup de feu. À Soleure, une femme a coupé la tête de son chien à la hache.

Des peines pécuniaires

Markus Wild, professeur de philosophie animale à l'Université de Bâle, considère que «les bourreaux d'animaux sont des êtres renfermés, ayant peu de véritables contacts sociaux. Pour eux, l'animal de compagnie est alors plus proche que les êtres humains. L'animal subit ainsi toutes les émotions, même les plus négatives». Surtout: les chiens fidèles à leur maître: «Ils sont tout particulièrement proches et trop loyaux pour se défendre. Ainsi, ils endurent sans doute beaucoup de colère.»

Les coupables ne doivent pas craindre les foudres de la justice. La loi prévoit des peines pécuniaires allant jusqu'à 360 jours-amendes ou jusqu'à trois ans de prison. Les statistiques 2016 de la Fondation TIR montrent qu'en moyenne, les bourreaux ont été condamnés à 30 jours-amende. Aucune peine de prison ferme ou avec sursis n'a été enregistrée. Le dresseur Saint-Gallois n'a pas été condamné, le juge d'instruction ayant estimé qu'il était assez puni par la mort de ses deux chiens. La teuse à la hache a argumenté qu'elle voulait mettre fin aux souffrances de la bête. Et le tireur jurassien a pris 10 jours-amende. Avec sursis... **ROLAND GAMP**

Des ordinateurs équipent des cellules genevoises

PRISONS Les établissements d'exécution de peine du bout du lac proposent aux condamnés de louer des PC portables sécurisés.

Les détenus en exécution de peine à Genève peuvent désormais louer des ordinateurs pour les utiliser dans leur cellule. La mesure fait partie d'un vaste programme de réinsertion déployé depuis le début de l'année. Pour l'Office cantonal de la détention (OCD), l'utilisation de PC est essentielle aux condamnés. «Le but est de ne pas couper de la réalité extérieure en les privant d'un objet devenu indispensable», explique Patrick Ferraris, directeur général adjoint de l'OCD. De nos jours, ne pas savoir utiliser un ordinateur est un handicap. Au total, 70 PC portables sont disponibles pour les détenus. Et 40 d'entre eux sont loués actuellement à la Brenaz, à Champ-Dollon et à Curabill. Ils s'ajoutent aux machines fixes disponibles dans les salles de formation.

Dans l'affaire Adeline, Fabrice A., l'assistant de la psychothérapeute, avait planifié sa fuite vers la Pologne via Google Map, sur les ordinateurs du centre de la Pâquerette. Genève a donc fait tout son possible pour que cela ne puisse se reproduire avec les PC portables loués aux détenus. «Les ordinateurs sont extrêmement sécurisés, assure le directeur général adjoint de l'OCD. Ils ne sont pas connectés à Internet, le wi-fi est désactivé et les ports USB sont déconnectés.» Le projet a été conçu avec la Direction générale des systèmes d'information et du numérique. Des experts ont validé chaque étape, testé les machines et établi une liste de logiciels autorisés. Ces logiciels sont tournés vers la formation des détenus. Il leur est no-

tamment mis à disposition un programme de traitement de texte, des logiciels d'apprentissage de langues ou encore de formation théorique. Si le principe de louer des ordinateurs à des détenus n'est pas nouveau en Suisse - les Établissements de la plaine de l'Orbe (VD) le font depuis dix ans -, Genève a opté pour des machines portables. Elles permettent aux détenus de les amener en salle de classe, précisent les autorités. «Nous avons privilégié l'ergonomie», relate Patrick Ferraris. Ces PC sont plus faciles à manipuler qu'un poste fixe. Ils sont transportables et ne demandent pas d'installation en cellule quand nous les louons.»

Premiers retours positifs

L'attribution d'un ordinateur en location n'est pas un dû. Le détenu doit motiver son besoin d'accès à l'informatique. Il dépose une demande formelle qui doit ensuite être validée par la direction de l'établissement pénitentiaire et par le Service de probation et d'insertion. Le condamné signe un contrat et une charte, la machine pouvant être retirée en cas d'utilisation non conforme. Le PC coûte 15 francs par mois à son bénéficiaire. «L'idée derrière cet engagement et ce prix symbolique est de responsabiliser la personne qui est en détention», indique le directeur général adjoint.

Les autorités précisent que la mesure n'a pas engendré de surcoût significatif pour l'État ni de demande de crédit, les machines étant intégrées au vaste parc d'ordinateurs du canton. Les premiers retours sont positifs et le déploiement de PC va continuer. «Cette possibilité de location est très appréciée», rapporte Patrick Ferraris. Les formateurs voient ces ordinateurs comme des outils supplémentaires à leur disposition et les détenus sont demandeurs de ces moyens de se former.» **JULIEN CULET**

